

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 septembre, le conseil municipal s'est réuni à vingt heures trente, sous la présidence de Mr Jean-Marie MOTTE, maire.

Date de convocation :	12 septembre 2025
Date d'affichage :	12 septembre 2025
Étaient présents :	Mesdames VANPOUILLE, GAVELLE et MASQUELIN Messieurs GODIN, FOURNIER, BERTIN, TESSIER et BLOT.
Absents excusés :	Me Sophie MORIN donne pouvoir à M. Thierry BLOT M. Alain LINSEELLE
Secrétaire de séance :	Me. Patricia GAVELLE

Lecture du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2025, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **PROJET DE VILLE A JOIE – VILLES ET VILLAGES ETOILES – VALSES DES VILLAGES SUBVENTION ATTRIBUÉES EN 2025 (Article 65748)**

- Le conseil municipal, après la présentation du projet de Ville à Joie et en avoir délibéré, décide :  
d'approuver l'accueil d'un événement Ville à Joie sur la commune de HEUBÉCOURT-HARICOURT le 9 août 2025,  
de soutenir l'initiative Ville à joie à hauteur de 188 €, dans le cadre du programme LEADER.

Si besoin, une décision modificative du budget est également votée et sera en débit du compte 615228.

- Le conseil municipal, après la présentation du projet de VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS et en avoir délibéré, décide :  
de soutenir l'initiative VILLES ET VILLAGES ETOILES à joie à hauteur de 50 € (remboursés par S.N.A)

Si besoin, une décision modificative du budget est également votée et sera en débit du compte 615228.

- Le Conseil municipal, après la présentation du projet de VALSES DES VILLAGES et en avoir délibéré, décide :  
d'approuver l'accueil d'un événement VALSES DES VILLAGES sur la commune de HEUBÉCOURT-HARICOURT dans la salle polyvalente en 2025  
de soutenir l'initiative VALSES DES VILLAGES à hauteur de 30 €.

Si besoin, une décision modificative du budget est également votée et sera en débit du compte 615228.

### **AVANCEMENT PLU**

Réunion publique le 16 septembre : présentation du PADD  
14 personnes : 6 élus + 7 personnes + M. Bourgault, prestataire

### **AVANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

- SIEGE : La Queue d'Haye, il reste à effectuer des finitions.
- Salle polyvalente : le montant de la réfection de la cuisine sera élevé et les subventions difficiles à obtenir.
- Défense incendie à La Queue d'Haye : il n'est pas possible d'utiliser la mare privée, l'option bâche ou citerne est envisagée.

### **COMMISSIONS et INFORMATIONS**

- SNA Attractivité du territoire : château Gaillard, un kiosque sera installé par l'État. Les escales de bateaux fonctionnent bien.
- SNA SPANC : aide pour rénover les assainissements
- SNA commission qualité de vie : bilan des différentes installations (salles, piscines, RAM, ...)
- SNA : distribution de la revue « fil d'actualité »

- Dép27 : Passage jury Villages et villages Fleuris le 3 juillet.  
Agence de la ruralité pour prêt de matériels
- SIEGE et GRDF : indemnité de 146 € pour occupation du sol pour le méthane
- SETOM : visite du site d'ÉCOVAL à Guichainville le 18 juin
- Atelier santé : ils se poursuivent, reprise le 2 septembre
- Salle polyvalente : environ 6 000 € pour faire un bicouche  
Pose, fin septembre, des éclairages à LED à l'intérieur.
- Urbanisme : dossier PC extension de M. Letellier/Panet et DP portail de M Sandoz
- Sécurité : la rue Chevreuse est à 30 km/h, à partir du ralentisseur à la place de l'église.  
Pose de bandes rugueuse : carrefour de la rue Chevreuse et la D1.
- Comité des Fêtes : fête du 7 septembre, voyage à Naours et Amiens le 13 septembre
- Groupama : les bénévoles sont couverts pour des missions  
La révision du contrat est en cours
- Église : faire entretien de la toiture sud.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Entretien du massif angle rue du Parc / chemin vert est dans le contrat avec Galmel
- Entretien du terrain (Duchêne) à Coupigny, à faire par le propriétaire
- Comité des fêtes : prévision de rando, de repas d'automne.
- Choucroute anciens combattants : 23 novembre à la Grange de Fontenay
- Élections : M. Motte, Mme Vanpouille et M. Blot arrêtent leur mandat

« L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 23 h 15 »